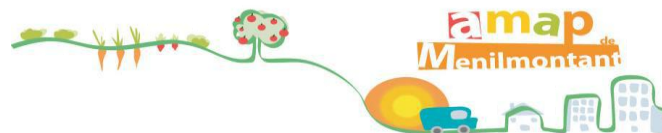


## Informations sur :

### Le Contrat engagement (saison15)



Janvier à Décembre 2018

## Introduction

Ce document ne constitue pas le contrat mais donne les informations nécessaires sur **le principe d'une AMAP, l'engagement qu'implique sa signature** et donne les informations nécessaires sur **comment adhérer à l'AMAP**.

## L'AMAP de Ménilmontant et son contrat

### L'engagement

Les amapien-ne-s de l'Amap de Ménilmontant préfinancent la récolte des paysan-nes et, en contrepartie, ces derniers livrent chaque semaine une part de la production de leur exploitation.

Le partage de la récolte, et donc la composition du panier, sont réalisés selon un principe de solidarité : les amapien-ne-s comprennent et acceptent que la composition du panier fluctue en fonction des conditions de production (aléas climatiques, maladies, etc.), et les paysan-nes de leur côté répartissent équitablement leur récolte entre leurs différents partenaires et contractants.

Le contrat d'engagement formalise l'engagement de préfinancement entre :

- **Les maraîchers partenaires de l'AMAP de Ménilmontant Annie et Jean-Luc BASTIEN**, Les Jardins d'Héricourt, 60380 Héricourt-sur-Thérain **Agriculture biologique (label Ecocert)**.
- **l'(les) adhérent(s) de l'AMAP de Ménilmontant**

Les maraîchers et le(s) adhérent(s) **s'engagent pour la « part de récolte »** sur l'année en cours, de la date du premier panier jusqu'à la date du dernier panier (en 2017, il s'agit du 12/12/2017).

Pour ceux qui souhaitent adhérer en cours d'année il est en général s'engager sur la période restante.

### Calendrier

Les livraisons auront lieu **les mardis** (du 16 janvier 2018 au 11 décembre 2018 inclus) de **18h à 20h** devant la **librairie-galerie « Le Monte-en-l'air »** au 2, rue de la Mare (au pied de l'église de Ménilmontant, au niveau du 71 de la rue de Ménilmontant). Au besoin, un autre lieu dans le quartier pourra être envisagé en cours de saison.

La saison n° 15 correspond aux 52 semaines de l'année 2018, moins 5 semaines de coupure hivernale pendant la "morte saison" (la coupure aura lieu du 20 mars au 17 avril 2018 compris - reprise des livraisons le 24 avril 2018), moins 2 semaines de coupure estivale (7 et 14 août) et moins 2 semaines de vacances fin décembre 2018.

Les livraisons seront donc effectuées sur une base de **43 paniers**, selon le calendrier suivant :

### Premier semestre 2018

	pas de distribution				coupure hivernale				mercredis (les mardis sont fériés)															
Date	mar. 16 janv.	mar. 23 janv.	mar. 30 janv.	mar. 6 févr.	mar. 13 févr.	mar. 20 févr.	mar. 27 févr.	mar. 6 mars	mar. 13 mars	mar. 20 mars	mar. 27 mars	mar. 3 avr.	mar. 10 avr.	mar. 17 avr.	mar. 24 avr.	mer. 2 mai	mer. 9 mai	mar. 15 mai	mar. 22 mai	mar. 29 mai	mar. 5 juin	mar. 12 juin	mar. 19 juin	mar. 26 juin
Nbre livraison	43&42		41&40		39&38		37&36		35&34						33	32	31	30	29	28	27	26	25	24
Total demi panier	387€		369€		351€		333€		315€						297€	288€	279€	270€	261€	252€	243€	234€	225€	216€
Total panier	774€		738€		702€		666€		630€						594€	576€	558€	540€	522€	504€	486€	468€	450€	432€
distributions hivernales doubles																								

**NB : Jusqu'à la coupure hivernale, il n'y aura qu'une livraison tous les 15 jours (livraison double)**

### Deuxième semestre 2018

															coupure estivale															
Date	mar. 3 juil.	mar. 10 juil.	mar. 17 juil.	mar. 24 juil.	mar. 31 juil.	mar. 7 août	mar. 14 août	mar. 21 août	mar. 28 août	mar. 4 sept.	mar. 11 sept.	mar. 18 sept.	mar. 25 sept.	mar. 2 oct.	mar. 9 oct.	mar. 16 oct.	mar. 23 oct.	mar. 30 oct.	mar. 6 nov.	mar. 13 nov.	mar. 20 nov.	mar. 27 nov.	mar. 4 déc.	mar. 11 déc.	mar. 18 déc.					
Nbre livraison	23	22	21	20	19			18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					
Total demi panier	207€	198€	189€	180€	171€			162€	153€	144€	135€	126€	117€	108€	99€	90€	81€	72€	63€	54€	45€	36€	27€	18€	9€					
Total panier	414€	396€	378€	360€	342€			324€	306€	288€	270€	252€	234€	216€	198€	180€	162€	144€	126€	108€	90€	72€	54€	36€	18€					

## Les livraisons

Chaque semaine, les livraisons sont assurées par les amapiens eux-mêmes. **Chaque adhérent s'engage donc à effectuer au minimum 2 distributions de 2h (de 18h à 20h) ou 4 distributions de 1h (18h-19h ou 19h-20h).**

## Adhésion à l'AMAP

En plus du règlement des paniers pour les maraichers une cotisation d'adhésion annuelle à l'association de **10€ minimum** vous sera demandée lors de votre adhésion.

## **Comment adhérer à l'AMAP de Ménilmontant ?**

Quel que soit la période de l'année, il est en général possible d'adhérer à l'AMAP pour la période de l'année restante. Pour cela il faut faire une demande via la rubrique « **Contacteur l'AMAP** ». N'hésitez pas à poser des questions si vous n'avez pas trouvé les réponses dans ce document.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez un mail contenant un lien vers un formulaire d'inscription en ligne qui permettra de récupérer toutes les informations nécessaires à l'élaboration de votre contrat. Une fois ce formulaire renseigné, vous recevrez votre contrat pré-rempli par mail avec toutes les informations nécessaires à la validation de votre inscription.